



Les dépenses de santé 2015

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les dépenses de santé 2015

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

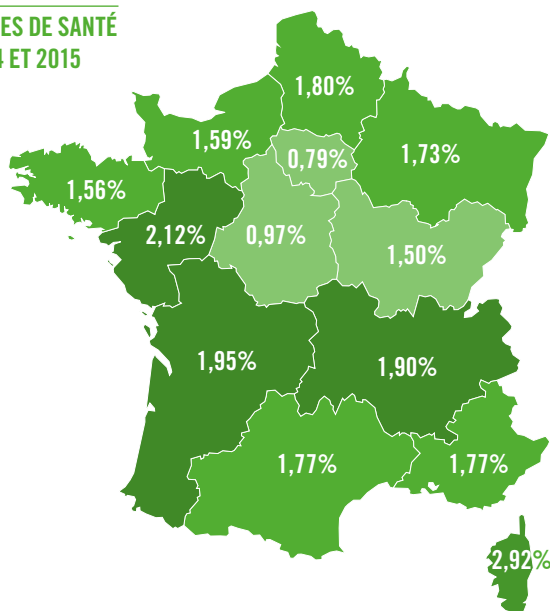
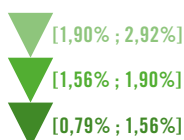
17 milliards d'euros*

ont été dépensés en 2015, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca), dans le domaine de la santé, soit près de 9 % des dépenses* de santé au niveau national, pour 8 % de la population. Cela représente 3 500 euros par habitant.

Évolution des dépenses de santé

À l'instar de l'année 2014, les dépenses de santé de la région Paca ont faiblement progressé (+1,77 %), mais tout de même plus qu'au niveau national (+1,68 %).

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR RÉGION ENTRE 2014 ET 2015



3 500

C'est la dépense moyenne de santé par habitant.

Taux d'évolution de l'Ondam

En 2015, le taux d'évolution de l'Objectif national des dépenses d'Assurance maladie (Ondam) était fixé à 2,1 % dont :

- taux d'évolution des dépenses de soins de ville + 2,2 % ;
- taux d'évolution des dépenses hospitalières + 2 % ;
- taux d'évolution des dépenses médico-sociales + 2,2 % ,
- taux d'évolution des dépenses relatives au Fonds d'intervention régional (Fir) + 2,1 %.

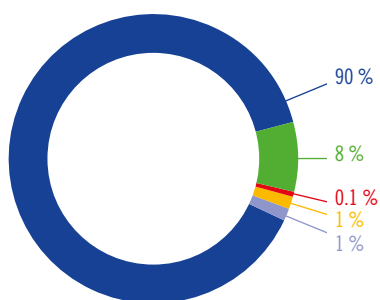
Dépenses de santé en région Paca

	Paca	France	Paca / France
En millions d'euros	17 338	197 714	8,77 %
Population (en milliers)	4 989	66 380	7,52 %
Dépenses / habitant (€)	3 475	2 979	1,17 %

* Montant des dépenses remboursées par les organismes d'assurance maladie obligatoire

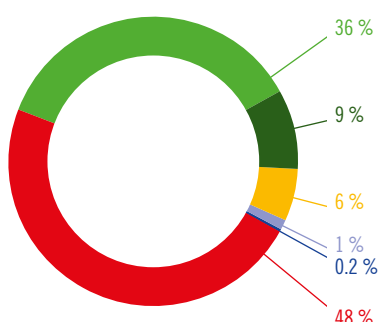


Qui finance ?



- Dépenses des régimes d'assurance maladie (hors ESMS)
- Dépenses des régimes d'assurance maladie de la CNSA
- Autres dépenses de la CNSA
- Dépenses de l'État (hors FIR)
- FIR

Qui reçoit ?



- Dépenses des établissements de santé
- Versements aux ESMS
- Autres prestations AT-MP, invalidité, décès
- Autres dépenses sanitaires et médico-sociales
- Dépenses de santé publique
- Dépenses de soins de ville

1 027 millions d'euros*

c'est la dépense réalisée en 2015 pour les prestations accident de travail, maladies professionnelles, invalidité, décès.

Les trois principaux postes de dépenses sont :

- les soins de ville (8,3 milliards d'euros), soit 48 % de la dépense totale ;
- les soins en établissements de santé (6,2 milliards d'euros), soit 35 % de la dépense totale.

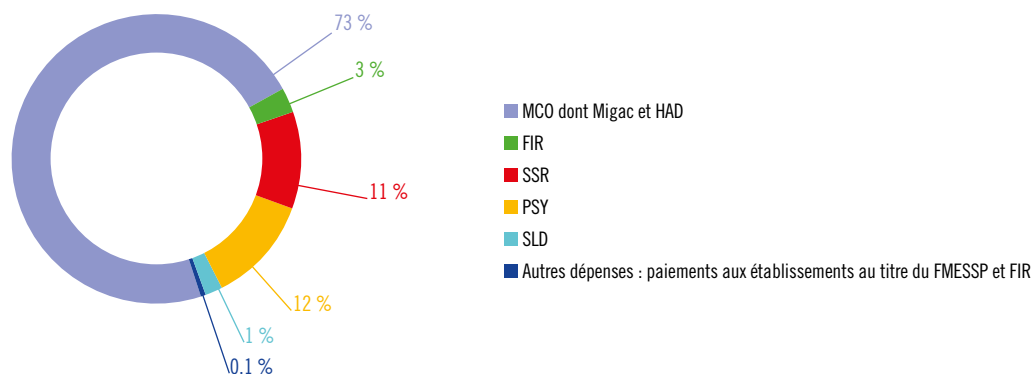
Ces deux postes représentent à eux seuls 83 % des dépenses de santé en Paca (14,5 milliards d'euros).

Qui reçoit ?

	Montants en 2015 (en millions d'euros)	Part	Dépense moyenne par habitant (en euros)
Total	17 338	100 %	3 475
Santé publique	43	0,2 %	9
Soins de ville	8 392	48,4 %	1 682
ESMS	1 521	8,8 %	305
Établissements de santé	6 211	35,8 %	1 245
AT-MP, invalidité, décès	1 027	6 %	206
Autres dépenses	144	0,8 %	29

Les dépenses de soins en établissements de santé

L'activité de médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) représente 73 % des dépenses hospitalières (4,6 milliards d'euros sur 6,2 milliards) financées essentiellement par la tarification à l'activité (T2A).



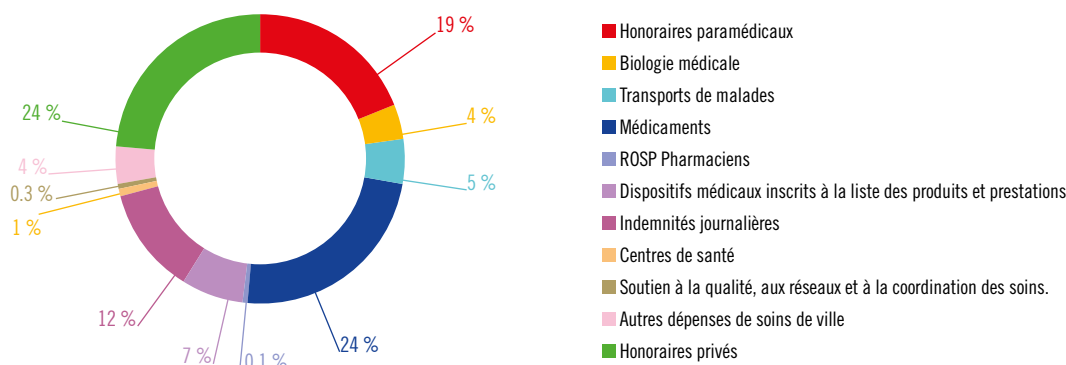
Soins en établissements de santé

	Montants en 2015 (en millions d'euros)	Évolution 2014 / 2015
Total	6 211	2,3 %
MCO	4 568	2,5 %
<i>T2A</i>	4 102	2,3 %
<i>Migac (hors Fir)</i>	456	4 %
<i>DAF HL</i>	10	- 8,5 %
FIR	179	6 %
SSR	674	0,3 %
PSY	718	0,5 %
SLD	52	0,3 %
Autres dépenses : FMESP et FIR	20	219 %

1 245 euros C'est la dépense moyenne par habitant en soins en établissement de santé.

Les dépenses de soins en ville

Les dépenses de soins de ville s'établissent à 8,4 milliards d'euros en 2015, soit une progression de 1,5 % par rapport à l'année précédente. La répartition de ces dépenses fait apparaître trois postes principaux qui représentent plus de deux tiers des dépenses : les honoraires privés, les médicaments et les honoraires paramédicaux.



Soins de ville

	Montants en 2015 (en millions d'euros)	Évolution 2014 / 2015
Total	8 392	1,5 %
Honoraires privés	2 001	2,8 %
Honoraires paramédicaux	1 593	3,6 %
Biologie médicale	337	0,08 %
Transports de malades	423	4,6 %
Médicaments	2 006	-0,7 %
ROSP pharmaciens	13	-6,9 %
Dispositifs médicaux	565	4,1 %
Indemnités journalières	1 046	-2,2 %
Centres de santé	61	4,3 %
Qualité et coordination des soins	24	-7,7 %
Autres dépenses de soins de villes	323	4,3 %

1 682 euros

C'est la dépense moyenne par habitant en soins de ville en 2015.

Les versements aux établissements sociaux et médico-sociaux

Les versements aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) sont affectés pour 48 % aux établissements et services pour personnes âgées et pour 43 % aux établissements et services pour personnes handicapées. En 2015, l'augmentation des versements consacrés aux ESMS est plus importante en région Paca (+3,17 %) qu'au niveau national (+1,79 %).



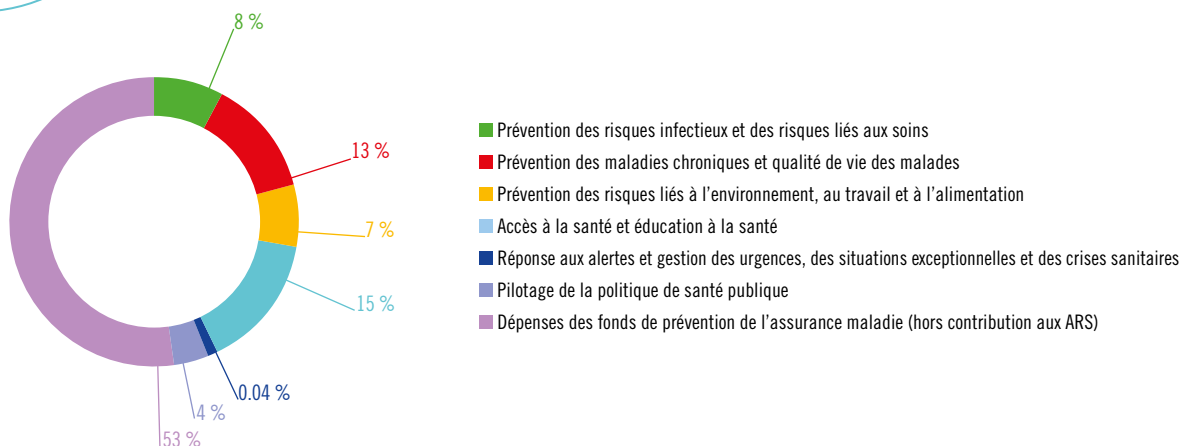
Établissements sociaux et médico-sociaux

	Montants en 2015 (en millions d'euros)	Évolution 2014 / 2015
Total	1 521	3,2 %
Versements aux établissements et services pour personnes âgées	724	3,2 %
Versements aux établissements et services pour personnes handicapées	649	3,5 %
Personnes en difficulté spécifique	49	7,5 %
Dotations aux Esat	92	0,8 %
MAIA	4	35,8 %
GEM	2	- 0,6 %
FAAD	1	0
Creai	0,1	0
Prévention personnes âgées/personnes handicapées	0,7	0
Formation pour la prise en charge et l'accompagnement des personnes âgées/personnes handicapées	0,02	0



Les dépenses en santé publique

Les dépenses en santé publique s'élevaient en 2015 à 43,2 millions d'euros. Elles enregistrent, entre 2014 et 2015, une augmentation de 7,1 %.



Santé publique

	Montants en 2015 (en millions d'euros)	Variation 2014 / 2015
Total	43.02	7 %
Prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins	3,6	16,2 %
Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades	5,5	2,3 %
Prévention des risques liés à l'environnement, au travail et à l'alimentation	3	86 %
Accès à la santé et éducation à la santé	6,3	11,4 %
Réponse aux alertes et gestion des urgences, des situations exceptionnelles et des crises sanitaires	0,02	0
Pilotage de la politique de santé publique	1,6	-3 %
Dépenses des fonds de prévention de l'Assurance Maladie	23	1,1 %

Lexique

// **AT** : accident de travail // **CNSA** : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
// **Creai** : Centre interrégional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité // **DAF** : dotation annuelle de financement // **Esat** : établissements et services d'aide par le travail // **ESMS** : établissements et services médico-sociaux // **FAAD** : Fonds d'aide aux accédants en difficulté // **FIR** : Fonds d'intervention régional // **FMESPP** : Fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés // **GEM** : groupe d'entraide mutuelle // **SLD** : soins de longue durée // **HL** : hôpital local // **MAIA** : méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie // **Migac** : missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation // **MP** : maladies professionnelles // **Ondam** : objectif national des dépenses d'Assurance maladie // **PA** : personnes âgées // **PDS** : personnes en difficulté spécifique // **PH** : personnes handicapées // **ROSP** : rémunération sur objectifs de santé publique // **SLD** : soins de longue durée.



Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur

132, boulevard de Paris - 13002 Marseille
04 13 55 80 10
www.paca.ars.sante.fr

Sources : ARS Paca, Assurance Maladie, Régime social des indépendants, Mutualité sociale agricole 2015.

